

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,  
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**

PROCÈS-VERBAL

22<sup>e</sup> séance tenue le 31 mars 2022 à 18 h 00

Vidéoconférence

**PRÉSENCES :**

**Membres**

Olive Kamanyana, présidente – Conseillère, district du Carrefour-de-l’Hôpital (n° 13)

Marie-Pier Bouladier – Représentante des enjeux d’accessibilité universelle

Laura Darche – Organisme, transports urbains et déplacements durables

France Legault – Citoyenne

Marcel Fallu – Citoyen

Jean-Luc Bourdages – Citoyen

Vincent Loiseau – Citoyen

**Secrétaire**

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

**Ressources internes**

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

Nadine Lafond – Responsable, planification des transports

François Pirart – Coordonnateur en transport

Louis Charles Désy – Directeur par intérim, Service des infrastructures

Quiza Nedjimi – Analyste en urbanisme

**Autres personnes présentes**

Daniel Champagne – Conseiller, district du Versant (n° 14)

Audré Bureau – Cabinet de la mairesse

**ABSENCES :**

**Membres**

Caroline Murray, vice-présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

François Lacerte-Gagnon – Organisme, transports urbains et déplacements durables

**Ressources internes**

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

Claude Martine – Chef de division, circulation et sécurité routière

---

**Séance publique**

**18 h 00**

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

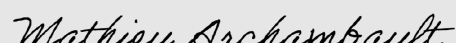
La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 18 h 00.

**2. Adoption de l’ordre du jour**

L’ordre du jour est adopté avec ajouts aux varia de quelques questions et commentaires d’un membre.



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

**3. Période de questions du public**

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

**4. Approbation et signature du procès-verbal de la 21<sup>e</sup> séance tenue le 10 mars 2022**

Le procès-verbal de la 21<sup>e</sup> séance tenue le 10 mars 2022 est approuvé par les membres et sera signé par la présidente.

**5. Date de la prochaine séance : 26 mai 2022**

On informe les membres de la date de la prochaine séance de la Commission qui aura lieu le 26 mai 2022.

**6. Bilan du plan directeur du réseau cyclable 2021 – Point d'information**

Le document *PowerPoint* « Bilan du plan directeur du réseau cyclable 2021 » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Objectif de la présentation;
- Plan d'action du plan directeur :
  - Environnement cyclable;
  - Encouragement;
  - Éducation;
  - Encadrement;
  - Planification et réalisation.
- Constats.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Les 24,4 km de liens cyclables construits dans les deux premières années n'incluent pas les réfections. Par contre, les cartes présentées illustrent les nouveaux liens et les liens qui ont fait l'objet d'une réfection;
- On aimerait connaître le pourcentage du kilométrage de liens cyclables construits qui sont de niveau AAA. On répond que ce pourcentage pourrait être calculé, mais que tout dépend de la définition de AAA;
- Il n'est pas simple de rendre permanent le poste d'inspecteur des sentiers. Pour l'instant, il fait autre chose en hiver. Par contre, l'embauche de deux ressources au Service des infrastructures est venue grandement bonifier l'inspection des liens cyclables et la gestion du réseau;
- La priorisation des liens cyclables existants sur lesquels on souhaite intervenir et des intersections dont le marquage doit être amélioré, prévue pour 2021, n'est pas débutée, mais ces liens et intersections ont été ciblés plus précisément;
- Le guide de conception des aménagements cyclables, qui est en cours de réalisation, permettra de mieux prioriser les interventions pour améliorer les liens cyclables existants et les intersections;
- La durée du marquage au sol dépend de plusieurs éléments, comme le type et l'état de la chaussée, du type de marquage, et de la température, entre autres. De plus, peu de fournisseurs locaux offrent ce service. La plupart de ces fournisseurs viennent de l'extérieur de la région. Le meilleur moment pour faire le marquage au sol est en juillet-août, et toutes les municipalités de la province veulent le faire en même temps;
- Les deux nouvelles ressources disponibles depuis l'adoption par le conseil du plan directeur du réseau cyclable réalisent l'inventaire des tronçons du réseau cyclable qui ont besoin d'une réfection. Les tronçons les plus endommagés sont priorisés sur base de critères objectifs;
- On note que la Route verte arrête à l'ouest des chemins Lattion et Eardley et on demande s'il y a des plans de poursuivre le tracé de la Route verte vers le Pontiac le long de l'ancienne voie ferrée au lieu de faire remonter les cyclistes sur la 148. On répond qu'il sera difficile pour la Route verte d'avoir le tracé idéal vers le Pontiac, car il y a eu historiquement des

aménagements privés dans l'ancienne emprise ferroviaire à l'ouest de la Ville. Néanmoins, le Plan directeur a identifié cette emprise ferroviaire comme un axe cyclable et des réflexions doivent être menées afin de déterminer les aménagements potentiels. À terme, il est possible que l'aménagement de l'ancien chemin de fer permette de déplacer une partie de la Route verte sur son tracé;

- Aucun changement n'est prévu cette année concernant le nettoyage printanier des sentiers cyclables. Les sentiers les plus achalandés seront priorisés;
- On souhaite que les nids de poule en bordure de route, qui importunent davantage les cyclistes que les automobilistes, soient traités aussi rapidement que ceux au centre de la chaussée. Le message sera transmis au Service des travaux publics;
- L'aménagement de nouveaux liens cyclables réalisés par les promoteurs dans les projets de développement immobilier est moins important qu'anticipé. On attribue ce retard au fait que les liens cyclables sont réalisés en général à la toute fin d'un projet immobilier, et que le retard sera rattrapé dans les prochaines années. On ajoute que certains projets de développement immobilier approuvés par le conseil n'ont toujours pas été entamés, et que la Ville ne possède que peu de leviers pour contrôler le nombre d'années que prend un promoteur avant de démarrer son projet. Enfin, la Politique des rues conviviales constitue maintenant un outil de suivis et de négociation intéressant, puisque les gabarits des nouvelles rues doivent maintenant respecter les meilleures pratiques;
- Les projections d'aménagement de nouveaux liens cyclables réalisés par les promoteurs dans les projets de développement immobilier ont été calculées en 2017-2018 lors de la réalisation du plan directeur du réseau cyclable. Cette projection pourrait être actualisée selon les projets connus à venir dans les trois prochaines années;
- On rappelle que la Politique des rues conviviales priorise les aménagements, en partant du piéton jusqu'au stationnement. Dans l'ordre de priorisation, les liens cyclables viennent avant le stationnement;
- On demande s'il serait pertinent d'attendre le plan d'intervention en sécurité routière, qui sera déposé à l'automne, avant d'entamer le guide de conception des aménagements cyclables. On répond que des guides d'aménagement et des normes de sécurité assez strictes existent déjà, notamment ceux du ministère du Transport du Québec (MTQ). L'objectif de l'administration est davantage de définir plus précisément où des bonifications de marquage, bollards ou d'interdiction de virage à droite au feu rouge pourraient être planifiées, et non pas de refaire les guides existants.
- On estime que les infrastructures cyclables aménagées avec de la peinture au sol, à force de devoir repeindre les aménagements, coûteront plus cher à la longue que des infrastructures cyclables en site propre offrant plus de protection.

## 7. Plan d'action 2022 – Recommandation

Le plan d'action 2022 de la Commission

Le document *PowerPoint* « Plan de travail 2022 de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Le mandat de la Commission;
- Le cadre de réalisation;
- Plan de travail 2022;
- Dossiers prospectifs pour 2023.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On demande d'ajouter une courte description des points prospectifs pour 2023;
- On demande que soit ajouté au plan d'action un point concernant l'accessibilité universelle des intersections, ou que cet aspect soit ajouté à l'Approche Vision Zéro. On répond que cet aspect sera certainement considéré dans l'Approche Vision Zéro. On ajoute qu'il a été entendu que la Commission Gatineau Ville en santé (CGVES), qui traite d'accessibilité universelle, collaborera davantage avec la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS). On demandera par ailleurs à la CGVES de venir présenter à la CTDDS leur vision par rapport aux principes d'accessibilité universelle. Cette présentation sera inscrite au plan d'action.

**R-CTDDS-2022-03-31 / 01**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2017-627 du 4 juillet 2017, adoptait les statuts et règlements des comités et commissions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2021-104, modifiait les statuts et règlements de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité pour y ajouter un membre représentant des enjeux d'accessibilité universelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2021-878, modifiait les statuts et règlements de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité pour y faire passer le nombre de membres du conseil de trois à deux;

**CONSIDÉRANT QUE** les statuts et règlements des comités et commissions indiquent que chaque commission et comité doit soumettre au conseil municipal un bilan des activités inscrites dans le plan de travail, ainsi qu'un plan de travail général pour une période de deux ans;

**EN CONSÉQUENCE**, cette Commission recommande au conseil d'adopter le plan de travail 2022 de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité.

**RECOMMANDÉ**

**8. Varia**

**a) Requête 311 en ligne**

On note que les transports actifs ne font pas partie des catégories offertes lors d'une requête 311 en ligne. Bien qu'il demeure possible de faire une requête à cet effet, on souhaiterait que les transports actifs soient ajoutés aux catégories présentées. On répond que la structure des catégories offertes, notamment celle du transport actif, doit être retravaillée avec la direction du centre d'appels non urgents 311.

**b) Étude de mobilité de la rue Saint-Louis**

Il a été mentionné lors d'une séance précédente que l'étude de mobilité de la rue Saint-Louis est de la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ). On demande une mise à jour sur cette démarche. On répond que la Ville siège au comité technique et est partenaire à la réalisation de cette étude. L'étude a débuté en 2019, mais a été interrompue en raison d'un manque de ressources, et aucun nouvel échéancier n'a été fixé. On demandera un suivi auprès du MTQ à ce sujet.

**c) Lien avec la Commission des aînés**

On suggère que la CTDDS collabore avec la Commission des aînés pour mieux cibler les endroits avec une forte concentration de personnes âgées, pour mieux adapter les infrastructures à leurs besoins. On répond que cela correspond exactement aux objectifs du principe d'accessibilité universelle.

**d) Déneigement hâtif des pistes cyclables**

On demande si un déneigement hâtif des pistes cyclables est prévu. On répond que le Service des travaux publics, responsable des travaux de déneigement, n'est pas représenté à la CTDDS. Un suivi sera effectué auprès de ce service pour en connaître davantage sa politique de déneigement, et la présidente en sera informée.

**9. Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 34.